

RAPPORT DE MINORITE NO 2 DE LA COMMISSION DES FINANCES

Commentaires sur la loi d'impôt 2012

Le coefficient de 157.5% de l'impôt de base, introduit pour l'année 2011, est modifié par cet EMPD. Le Conseil d'Etat propose de le passer à 154.5% intégrant la bascule de la réforme police. **Vos commissaires proposent de passer ce coefficient à 152.5%, soit moins 3 pts de l'impôt de base.**

Le Conseil d'Etat propose lui une diminution qu'il appelle psychologique d'un point seulement du coefficient de l'impôt de base cantonal. Les commissaires signataires (MM. P.-Y. Rapaz et E. Bonjour) estiment que les constats alarmants sur le revenu disponible des vaudoises, des vaudois et les résultats finaux des recettes fiscales des années passées permettent d'offrir PLUS à celles et ceux qui contribuent par leurs impôts au ménage courant de l'Etat.

Les entreprises vaudoises, pourvoyeuses d'emplois, méritent d'être soutenues en ces temps difficiles de franc fort, ou plutôt d'euro faible, dès lors les commissaires soutiennent aussi clairement les mesures proposées par le Gouvernement en faveur des entreprises dans ce projet EMPD1.

Un point équivaut, selon le rapport du Conseil d'Etat, à une base de l'ordre de CHF 28 mios de la charge fiscale cantonale. La proposition faite par ce rapport équivaldrait à une diminution de la charge brute fiscale pour l'ensemble des contribuables vaudois à CHF 56 mios.

L'opportunité de maintenir l'un de ces taux sera réexaminée à nouveau l'année prochaine dans le cadre de l'élaboration du budget 2013 en fonction de la situation économique et des recettes fiscales. Les commissaires sont d'accord avec cette analyse de la situation.

Il apparaît aux commissaires signataires que les recettes de l'Etat budgétées peuvent sans autre assumer cette baisse de recettes. Ils demandent aussi au Conseil d'Etat de clôturer avec un budget équilibré. Si c'est nécessaire, des propositions de diminutions de charges devront être proposées par le Conseil d'Etat et/ou les députés lors de l'évaluation du budget 2012.

Les commissaires libéraux de la commission des finances ont soutenu cette proposition de baisse de 3 pts et n'ont pas proposé les 5.5 pts de baisse véhiculés dans la presse. Nous saluons cette recherche de compromis à l'intention des contribuables vaudoises et vaudois. Ils exprimeront leurs points de vue et vision de cette baisse en plénum.

Incidences financières

Le projet présenté avec un excédent de revenus de CHF 18 millions permet de présenter la proposition d'une baisse de cette manière :

Baisse du revenu brut fiscal cantonal :	56 millions
- Excédent de produits présentés par l'EMPD1 2012	18 millions
<hr/>	
Baisse du revenu net fiscal cantonal :	38 millions
<hr/> <hr/>	

Considérants :

Selon le communiqué de presse de Standard & Poors du 25.08.2011, la note a été révisée de stable à positive en passant à AA+ pour le Canton de Vaud. Fait réjouissant pour notre Etat de Vaud.

Toujours selon S&P : « cette décision reflète d'un relèvement possible de la note si le Canton maintenait de solides performances financières, grâce à un pilotage de qualité et à la résilience de l'économie vaudoise, et ce dans un contexte économique international défavorable. »

A la lecture des indices et études présentées par plusieurs acteurs de l'économie vaudoise (CVCI, Centre Patronale, PricewaterhouseCoopers (PwC), Etude du Crédit Suisse, Etude Banque Cantonale Vaudoise entre autres) : Le constat est toujours le même, le Canton de Vaud en comparaison intercantonale a mal à sa fiscalité individuelle, ou appelée sur les personnes physiques.

Amendement proposé :

« Chapitre I. impôts directs cantonaux

Art. 2

le coefficient annuel est fixé à **152.5%** de l'impôt de base tel qu'il est prévu aux articles 47, 49, 59, 105, 111, 118 et 126 LI. Il s'applique également à l'impôt d'après la dépense. »

En vous remerciant au nom des contribuables vaudois d'accepter cet amendement qui lui n'est pas un maquillage psychologique mais une réelle baisse de la fiscalité pour les personnes physiques qui en ont marre d'attendre.

Le reste étant égal par ailleurs.

Puidoux, le 28 septembre 2011

Le rapporteur :
(signé) *Eric Bonjour*